

Nombre :
de Membres en exercice 29
de Présents 22
de Votants 25
Quorum 10

Date de convocation : 8 décembre 2021

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
14 décembre 2021 - 20 heures**

L'an deux mil vingt et un,

Le quatorze décembre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GUILLIN, M. LHERAULT, MME GEORGET, M. DUTERTRE, MMES VAIL, MOUSSET, M. VALLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, CONON, MMES TURMEL, LE GREZAUSE, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, MOULIN (pouvoir à M. LHERAULT avant son arrivée à 21h13), CREMADES, RICHON.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. PLESSIS, TRUILLET (pouvoir à M. DUBOIS), M. MIGNOT (pouvoir à M. THIROUARD), MME LAUNAY, M. DENECHAUD (pouvoir à MME SEMELY).

ABSENTS : MME PICHON-COEURJOLY, M. LEMOINE.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PIGEOT.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme PIGEOT a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 novembre 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3. Bâtiments-Travaux-Voirie

3.1. Candidature à l'opération « cocon » proposée par le Territoire d'énergie de l'Orne

Dans le cadre de la maîtrise de ses dépenses énergétiques, le Conseil municipal décide de faire acte de candidature à l'opération « Cocon » du Te61 pour l'isolation par floconnage de ses bâtiments.

3.2. Convention d'honoraires avec l'étude de Maître LAMBERT pour le transfert des biens des communes historiques à la commune nouvelle

Le Conseil municipal décide d'accepter la convention d'honoraires de Maître LAMBERT pour procéder à la rédaction d'un acte de transfert des biens des communes historiques à la commune nouvelle.

3.3. Convention de servitudes pour le passage de canalisations dans le chemin rural de la Troussemièrre à Gémages

Pour permettre l'assainissement des eaux pluviales d'une habitation, le Conseil municipal donne son accord pour le passage de canalisations dans le chemin rural de la Troussemièrre à Gémages, étant entendu que tous les travaux et les frais d'acte notarié seront à la charge du demandeur.

3.4. Numérotation de la ruelle des Rigales :

Le Conseil municipal décide d'attribuer les numéros 1 et 3 à la parcelle cadastrée section AA n° 307 située ruelle des Rigales au Theil-sur-Huisne pour distinguer les deux entreprises qui y sont emplantées.

4. Personnel

4.1. Création d'un poste dans le cadre des emplois aidés « Parcours Emploi Compétence » à compter du 1^{er} février 2022

Pour permettre la mise en place d'un service de livraison de pain sur le territoire communal ainsi que dans les restaurants scolaires, le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent technique polyvalent à raison de 25 h hebdomadaires dans le cadre des emplois aidés « Parcours Emploi Compétence » à compter du 1^{er} février 2022.

5. Finances

5.1. Décision Modificative n° 6 sur le budget primitif 2021 de la Commune

Afin de tenir compte :

- de la convention d'honoraires avec Maître LAMBERT pour le transfert des biens des communes historiques à la commune nouvelle,
- du financement par le Territoire d'Energie Orne de l'éclairage public du bourg de Mâle,
- de travaux supplémentaires à l'école de musique,

le Conseil municipal approuve les transferts de crédits énoncés dans le cadre de la Décision Modificative n° 6.

Arrivée de Mme MOULIN à 21h13.

5.2. Durées d'amortissement des subventions d'équipement versées

Le Conseil municipal décide d'adopter les durées d'amortissement qui suivent pour les subventions d'équipement qui lui sont versées : fonds de concours voirie (5 ans), plan urbanisme (10 ans), enfouissement réseau Orange (5 ans), enfouissement réseau Orange (5 ans).

5.3. Choix de l'établissement financier pour le prêt à réaliser pour la réalisation du lotissement du Cormier

Afin d'assurer le financement des dépenses inscrites au Budget Primitif 2021 du budget annexe « Lotissement du Cormier », le Conseil municipal décide de contracter un prêt de 495 700 € auprès de la Caisse d'Epargne, à taux fixe de 0.25 %, périodicité : trimestrielle, échéances constantes : 24 947.97 €, coût du crédit : 3 259.40 €, amortissement du capital progressif, date de réalisation : décembre 2021, durée : 5 ans, remboursement anticipé total ou partiel à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois maximum et sans indemnités, frais de dossier : 496 €.

5.4. Dispositif « cantine à 1 euro » : fixation de la grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2022

Le Conseil municipal décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2022 une tarification sociale du service restauration scolaire à trois tranches, selon le tableau ci-après et ce pour une durée illimitée

Quotient familial	Tarif
1 ^{ère} tranche : de 0 € à 999 €	1.00 €
2 ^{ème} tranche : de 1 000 € à 1 399 €	2.60 €
3 ^{ème} tranche : de 1 400 € et plus	3.33 €

Chaque repas facturé à 1 € bénéficiera d'une subvention de 3 € allouée par l'Etat dans le cadre du plan « pauvreté ».

5.5. Convention avec la Commune de Bellême pour la participation à verser pour les dépenses de fonctionnement de la cantine pour l'accueil des élèves scolarisés en classe ULIS

Le Conseil municipal décide d'accepter, pour les élèves scolarisés en classe ULIS, le principe de versement d'une participation annuelle d'un montant de 430 € à la commune de Bellême pour la cantine scolaire, à compter du 1^{er} janvier 2022,

5.6. Décision Modificative n° 2 sur le budget primitif 2021 du budget annexe « Assainissement »

Pour tenir compte du coût supplémentaire lié au traitement spécifique des boues collectées depuis l'épidémie de « COVID 19 », le Conseil municipal approuve les transferts de crédits énoncés dans le cadre de la Décision Modificative n° 2.

6. Séniors

6.1. Bons d'achat et composition des colis de fin d'année 2021

Le Conseil municipal décide que le colis de fin d'année sera dorénavant composé d'un colis gourmand et d'un bon d'achat de 10 € par personne, à valoir chez tous les commerçants participant de la Commune.

7. Gouvernance

7.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

Par décisions du Maire :

- n° 20 en date du 10/11/2021, il a été procédé à la signature du contrat d'engagement de M. RONDEAU Thierry pour l'animation musicale du repas des anciens du 11 novembre,
- n° 21 en date du 15/11/2021, il a été procédé à la signature de la convention de formation PSC1 avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Orne.

8. Informations diverses

8.1. Accueil du nouveau médecin

La Commune accueillera en début d'année prochaine un nouveau médecin : le Docteur MONTES ROMERO Patricia qui devrait prendre ses fonctions le 1^{er} février 2022. Le Conseil municipal, par visioconférence, lui a souhaité la bienvenue.

8.2. Mission d'intérêt général pour l'organisation du marché de Noël

Dans le cadre du Service National Universel, un recrutement a été effectué en mission d'intérêt général pour renforcer l'équipe en charge de la préparation du marché de Noël. La rémunération est prise en charge en totalité par l'Etat.

8.3. Révision de la charte du Parc Naturel Régional du Perche

Le Parc Naturel Régional du Perche a lancé officiellement la révision de sa Charte pour la période 2025-2040. Un Conseil Citoyen a été mis en place pour permettre aux habitants de s'exprimer et de participer à l'élaboration de la nouvelle Charte. Cette révision sera l'occasion d'intégrer le territoire de la commune déléguée de La Rouge.

9. Questions diverses

- Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont œuvré sur tout le territoire de la Commune à l'installation des illuminations de Noël et plus particulièrement Mme SEMELY et M. POLICE, le personnel des services techniques, ainsi que Mme MOULIN et l'équipe de bénévoles pour les décorations.
- Mme MOULIN, Conseillère municipale, remercie également les entreprises qui, par leurs dons matériels, ont permis de décorer la Commune pour le marché de Noël qui aura lieu le samedi 18 décembre 2021.
- Mme GEORGET, Adjointe au Maire, tient à faire la présentation du Fonds Territorial du Perche. Cette association à but non lucratif œuvre pour le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale en soutenant les actions d'intérêt général sur le territoire du Perche. Il est intervenu notamment pour apporter des chocolats dans le cadre de la banque alimentaire.
- Monsieur le Maire fait savoir qu'il recevra prochainement des chefs d'entreprises locales pour mettre en place un partenariat visant à étudier la qualité de l'air sur la Commune.
- Il informe également les membres qu'une réunion avec le Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) de l'Orne a eu lieu, pour l'amélioration à l'échelle communale des moyens de protection contre les incendies.
- Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », un chef de projet a été recruté par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand, ses missions seront réparties entre les communes lauréates (Bellême et Val-au-Perche) : il s'agit de Mme Elisabeth TREVIN.

- Mme GUILLIN, Adjointe au Maire, remercie les personnes qui ont contribué à la réussite de l'inauguration de « La Friterie » le 16 novembre dernier. Elle fait savoir que la distribution des bulletins municipaux aura lieu mi-janvier. Elle précise que la commission Commerce travaille sur le devenir du local commercial situé 3, place des Teilleuls.
- M. DUTERTRE, Adjoint au Maire, fait part d'une réunion à laquelle il a assisté le 30 novembre dernier sur la promotion et le développement de la navigation sur L'Huisne en canoë-kayak entre Sablon-sur-Huisne et Le Mans. Il fait savoir par ailleurs qu'il a visité plusieurs infrastructures pour la pratique du roller en vue notamment d'un projet d'implantation sur la Commune.
- Mme MOUSSET, Adjointe au Maire, rappelle aux membres le programme des animations du Marché de Noël de samedi prochain. Les bénévoles sont les bienvenus pour le contrôle notamment des passes sanitaires.
- Mme GEORGET, Adjointe au Maire, informe le Conseil de la mise en place d'une mutuelle communale en partenariat avec le CCAS de la Commune. La société retenue est AXA. Toutes les personnes intéressées pourront prendre rendez-vous pour une étude personnalisée.
Comme tous les ans, des livres seront offerts à tous les enfants scolarisés dans les écoles de la Commune à l'occasion des fêtes de Noël.
- Mme PIGEOT, Conseillère municipale et enseignante par ailleurs, tient à signaler également les retours positifs des élèves qui bénéficient du dispositif « Petits Déjeuners ».
- M. LHERAULT, Adjoint au Maire, fait savoir qu'une commission Travaux s'est tenue pour la préparation du prochain budget. Le choix des rideaux de la salle « Jean Beaudoux » est validé.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, s'interroge sur le fait que les plantations près de l'embarcadère de la rue de la Fontaine ne soient pas réalisées.
- Mme RICHON, Conseillère municipale, signale la vitesse excessive des véhicules qui empruntent la RD 286 dite route de L'Aiguillon. Monsieur le Maire fait savoir qu'il alertera de nouveau le Conseil départemental sur ce sujet.
- M. VALLET, Conseiller municipal, fait part d'une demande concernant l'aménagement d'un abribus le long de la RD 107 pour des élèves de Gémages. Monsieur le Maire transmettra la demande pour étude à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand compétente en la matière.
- A la demande de M. POLICE, Conseiller municipal, Monsieur le Maire fait savoir qu'un bilan sera présenté au Conseil municipal sur l'octroi de la prime à la naissance et de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique au cours de l'année 2021.
- Les prochaines séances du Conseil municipal auront lieu à 20 h, les :
 - 18/01/2022,
 - 22/02/2022,
 - 15/03/2022 (Débat d'Orientations Budgétaires),
 - 05/04/2022 (Budgets),
 - 17/05/2022,
 - 28/06/2022.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 15.

Fait et délibéré ce jour,
La secrétaire de séance,

Mme Valérie PIGEOT

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

